



La CFDT signe L'accord IPP 2021-2023 « Sans enthousiasme »

L'objectif de la Direction était assez simple : profiter de l'aubaine des bénéfices actuels pour faire signer un accord IPP qui redistribuerait un peu d'argent, tout en le bridant afin qu'il en redistribue moins que possible...

Que la Direction ne s'y trompe pas :

La **CFDT** suit l'avis très partagé de ses adhérents (52 % **Pour** – 48 % **Contre**) et entérine donc sans enthousiasme un accord, qui aura pour seul mérite de rompre enfin avec les 2 années de nullité que la Direction aura administrée en matière de rétribution des efforts et de l'investissement des salariés.

Au-delà de cette signature, issue d'une négociation une fois de plus contrainte (**mandat MITTAL oblige, seuls quelques aménagements étaient négociables**), la Direction doit entendre la désillusion des salariés qui ne sont pas dupes de ce jeu gagnant-perdant, gagnant pour Mittal et perdant pour les salariés bien sûr.

Qu'est-il reproché à cet accord ?

- **L'introduction dans les critères, de « Sentinelle » et de la dénonciation des Non-Respects des Règles**, avec toute l'ambiance de pressions qui mettra à mal les relations entre salariés (qu'ils soient ArcelorMittal, intérimaires ou sous-traitants) : c'est clair, le travail ne sera plus serein
- **Le rabotage des versements accessibles pour diminuer la prime annuelle.**
- **La différenciation des primes selon chaque département**, sur le critère Santé -Sécurité : ce sera la première fois dans l'histoire que les salariés de Fos ne toucheront pas la même prime selon leur Département.

Finalement, retenons que la **CFDT** aura revendiqué et poussé dans la négociation vers de meilleures propositions que celles de départ. Avec sa signature la **CFDT** contribuera au versement de primes trimestrielles en T1 et T2, qui apporteront un complément bienvenu aux salariés dont les rémunérations sont les plus fragiles.

Sans aucun enthousiasme mais pour prendre ce qui est à prendre !!!